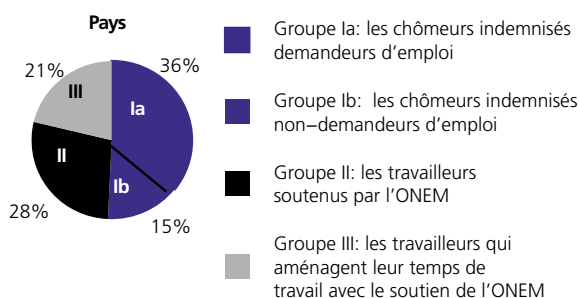


Pays



Indicateurs du marché de l'emploi		Nombre				
- Population en âge de travailler ¹		723 8150				
- Assurés contre le chômage ²		383 2834				
- Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage ³		331 4468				
- Taux du chômage ⁴		10,4				
Activation du comportement de recherche d'emploi		Nombre				
- Nombre de différents demandeurs d'emploi informés		498 399				
- Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2012 ⁵		824 140				
- Suspensions et exclusions ⁶		15 527				
Vision globale 2012		Nombre/Montants				
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)		2 356 832				
Décision de non-admissibilité au droit aux allocations ⁷		30 246				
Dossiers litigés achevés		155 544				
Contrôles achevés ⁸		86 694				
Sanctions notifiées au cours de l'année ⁹		73 709				
Montants des paiements introduits par les OP						
(chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR		2011	8 141,4			
		2012	8 351,0			
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR		217,2				
Montants récupérés / reçus - en millions d'EUR		70,1				
Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2012)		Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%	
• Les chômeurs indemnisés						
	Hommes	352 375	54,6	4 064,9	58,8	
	Femmes	293 415	45,4	2 852,1	41,2	
	Total	645 790	100,0	6 917,0	100	
Dont:						
-	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	225 129	34,9	2 317,7	33,5
		Femmes	192 121	29,8	1 846,2	26,7
		Total	417 250	64,6	4 163,9	60,2
	Après un emploi à temps plein		316 336	49,0	3 416,1	49,4
	Ayants droit à des allocations d'attente		100 914	15,6	747,8	10,8
	Travailleurs ayant charge de famille		131 578	20,4	1 618,0	23,4
	Isolés		105 652	16,4	1 156,3	16,7
	Cohabitants sans charge de famille		179 850	27,9	1 388,2	20,1
	Moins de 25 ans		55 536	8,6	393,4	5,7
	25 à 50 ans		255 417	39,6	2 547,7	36,8
	50 ans et plus		106 296	16,5	1 222,8	17,7
	Moins d'1 an		151 108	23,4	1 449,7	21,0
	1 à 2 ans		72 466	11,2	683,9	9,9
	2 ans et plus		193 676	30,0	2 030,3	29,4
-	DE inoccupés après un emploi à temps partiel volontaire		28 164	4,4	161,0	2,3
-	Chômage avec complément d'entreprise à temps plein sans dispense de l'inscription comme DE		4 233	0,7	59,2	0,9
-	Non-DE inoccupés, dispense pour difficultés sociales et familiales		8 270	1,3	24,1	0,4
-	Non-DE inoccupés, chômeurs âgés		77 064	11,9	944,8	13,7
-	Chômage avec complément d'entreprise à temps plein avec dispense de l'inscription comme DE		110 809	17,2	1 564,0	22,6

**Profil des personnes indemnisées
(moyenne annuelle 2012)**

		Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%
• Les travailleurs soutenus par l'ONEM¹⁰					
	Hommes	208 052	57,9	1 193,7	60,3
	Femmes	151 109	42,1	787,1	39,7
	Total	359 161	100,0	1 980,8	100
Dont:					
-	Chômeurs temporaires	161 340	44,9	766,8	38,7
	<i>dont suspension pour employés</i>	1 515	0,4	5,8	0,3
-	Gardien(ne)s d'enfants	3 170	0,9	4,2	0,2
-	Vacances-jeunes	2 735	0,8	7,6	0,4
-	Vacances seniors	215	0,1	0,6	0,0
-	Période non rémunérée dans l'enseignement	3 495	1,0	28,7	1,5
-	Soins d'accueil	92	0,0	0,2	0,0
-	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	51 715	14,4	241,5	12,2
-	Chômeurs complets avec dispense ALE	1 350	0,4	13,8	0,7
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	11	0,0	0,1	0,0
-	Mesures d'activation, ciblées sur les jeunes chômeurs	349	0,1	1,4	0,1
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs âgés	20 107	5,6	44,0	2,2
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: études	21 717	6,1	201,9	10,2
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: formation profess.	18 130	5,1	190,5	9,6
-	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé	73 492	20,5	478,1	24,1
-	Complément de garde d'enfants	1 229	0,3	1,2	0,1
-	Mesures d'activation, ciblées sur l'encouragement des chômeurs pour s'installer comme indépendant	15	0,0	0,0	0,0
• Les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM					
	Hommes	88 401	32,4	267,4	32,0
	Femmes	184 304	67,6	567,6	68,0
	Total	272 704	100,0	835,0	100
Dont:					
-	Prépension à mi-temps	686	0,3	3,2	0,4
-	Interruption de carrière, interruption complète	5 998	2,2	26,9	3,2
-	Interruption de carrière, réduction de prestations	67 169	24,6	178,2	21,3
-	Congé parental, soins palliatifs et assistance médicale	62 459	22,9	182,6	21,9
-	Crédit-temps, interruption complète	6 867	2,5	40,2	4,8
-	Crédit-temps, réduction de prestations	129 525	47,5	403,9	48,4
• Allocation de licenciement		3 366	100,0	56,1	100
• Attestations					
Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		484 487			
Autres attestations		255 641			
Total		740 128			

¹ Population au 1^{er} janvier 2012 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

² Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2011. Ils comprennent:

- les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2011 (source ONEM);
- le travail frontalier sortant au 30 juin 2011; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

³ Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

⁴ Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2012 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2011 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

⁵ Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2012.

⁶ Sans 1) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et 2) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

⁷ Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

⁸ Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

⁹ Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

¹⁰ Définitions de ces (sous-)groupes d'allocation de l'ONEM: voir note site internet "Statistiques – définitions des ayants droit".